



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-248 bis**

Publié le 29 juin 2021

SOMMAIRE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE

Décision portant délégation de signature spéciale consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à Madame Fany RUIN, Présidente de la CCI Locale d'Amiens-Picardie, à l'effet de signer les actes authentiques de réitération de constitution de servitude au profit d'ENEDIS sur les parcelles susvisées, appartenant à la CCI de région Hauts-de-France

Décision portant délégation de signature spéciale consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à Madame Fany RUIN, Présidente de la CCI locale Amiens-Picardie, à l'effet de signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la vente de la parcelle cadastrée ZD 248 située à GLISY, issue de diverses opérations de divisions et réunions cadastrales des parcelles anciennement cadastrées ZC137, 139, 141, 191 sur le lotissement dénommé Bois Planté II

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES – PREFECTURE DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2018-524 du 26 juin 2018 portant création de la CCI Locale d'Amiens-Picardie,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,
- Vu les conventions conclues sous seing privé en date du 16 novembre 2020 portant constitution de servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée ZB349 à LONGUEAU, et en date du 12 janvier 2021 portant constitution de servitude au profit d'ENEDIS sur les parcelles cadastrées ZH46 et ZN30 à GLISY, toutes trois appartenant à la CCI

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Madame Fany RUIN**, Présidente de la CCI Locale d'Amiens-Picardie, à l'effet de signer les actes authentiques de réitération de constitution de servitude au profit d'ENEDIS sur les parcelles susvisées, appartenant à la CCI de région Hauts-de-France.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 22 juin 2021

Philippe HOURDAIN



DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2018-524 du 26 juin 2018 portant création de la CCI Locale d'Amiens Picardie,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI d'Amiens-Picardie en date du 28 mars 2017 autorisant les cessions des lots issus des parcelles ZD 137, 139, 141 et 191 situées à GLISY,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Madame Fany RUIN**, Présidente de la CCI locale Amiens-Picardie, à l'effet de signer l'acte relatif à la vente, au profit de Xavier-François PETIT ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à lui, de la parcelle cadastrée ZD 248 située à GLISY, issue de diverses opérations de divisions et réunions cadastrales des parcelles anciennement cadastrées ZC137, 139, 141, 191 sur le lotissement dénommé Bois Planté II, d'une surface de 1586 m² pour un montant de 91 988 euros Hors Taxes, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la vente.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 22 juin 2021,



Philippe HOURDAIN



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général pour les affaires régionales
Plate-forme d'appui juridique**

**Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental
de la région Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4134-2 et R.4134-1 à R.4134-7 ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret 004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Hauts-de-France du 10 novembre 2017 modifié fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France, le nombre de leurs représentants ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Hauts-de-France du 20 décembre 2017 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu la démission de Madame Fany RUIN, transmise le 4 mai 2021, en tant que membre du premier collège représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Hauts-de-France;

Vu la démission de Monsieur Gilles SURPLIE, transmise le 12 juin 2021, à compter du 19 juillet 2021 en tant que membre du deuxième collège représentant la section régionale Hauts-de-France de la Fédération syndicale unitaire (FSU);

Considérant le courrier du secrétaire général de la section régionale Hauts-de-France de la Fédération syndicale unitaire (FSU), en date du 18 juin 2021, proposant la désignation de Monsieur Jérôme PANNIER en remplacement de Monsieur Gilles SURPLIE, à compter du 19 juillet 2021 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France.

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 portant composition des membres du conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France est modifié comme suit :

1^{er} collège : Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées		
Rubrique	Attribution	Représentants
Organes consulaires	Chambre de commerce et d'industrie de région Hauts-de-France dont un représentant des ports maritimes au sein de la CCI	- M. Louis-Philippe BLERVACQUE - M. Laurent DEGROOTE - M. Jean-Marc DEVISE - M. Dominique FERNANDE - M. Alain LEFEBVRE - non pourvu en remplacement de Mme Fany RUIN - Mme Yvonne TASSOU - Mme Claire VAN RYSSEL

2^{ème} collège : Représentants des organisations syndicales représentatives des salariés	
organisation	Représentant
FSU	- M. Jérôme PANNIER en remplacement de M. Gilles SURPLIE à compter du 19 juillet 2021

Les autres dispositions restent sans changement.

Article 2 – Le Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au Président de la Région Hauts-de-France et au Président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts-de-France.

Lille, le 28 JUIN 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
pour les affaires régionales


Laurent BUCHAILLAT

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)